

ARRETE DU MAIRE N° PM-2023-454 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

DEMENAGEMENT 27 RUE DOYEN RENE GOSSE

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement ;

ARRETE

Article 1:

Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements devant le N° 27 rue Doyen René Gosse du dimanche 2 octobre 2023, 08h00 au lundi 2 octobre 2023, 18h00.

Article 2:

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

Article 3

Les panneaux seront déposés par Services Techniques de la ville et l'entreprise effectuant le déménagement positionnera les panneaux au moins 48 heures avant l'intervention.

Article 4:

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 27 septembre 2023.

Le Maire,

Gérard BESSIERE.